

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « 3C »

Séance du Jeudi 21 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre à seize heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon : Madame HANTZ (ayant pouvoir de Mme DELUCA).

Le Val d'Hazey : Messieurs COLLAS et JARRY

Absentes excusées : Madame MARIEN, Madame DELUCA

Absentes ayant donné pouvoir : Madame DELUCA donne pouvoir à Mme HANTZ

Date de la convocation : 11 Septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 4
Présents : 3
Quorum : 3
Votants : 4

- : - : - : -

10-21-09-2023 : RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA DSP DU CINEMA DE GAILLON

Pour rappel, le contrat de DSP pour la gestion du cinéma de Gaillon a débuté le 17 Décembre 2004 avec la société « Les écrans Gaillonnais » pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 16/12/2029, avec 3 avenants. D'autre part, il y a eu un transfert du contrat de DSP de la société « Les écrans Gaillonnais » à la société « Cinémas Grand Forum » le 17 Octobre 2016 suite à un jugement du tribunal de commerce d'Evreux.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu le rapport annuel 2022 transmis par le délégataire et joint en annexe.

Le comité syndical,

A l'unanimité,

PRENANT ACTE du rapport annuel 2022 présenté par le délégataire de la DSP (Cinémas Grand Forum) du cinéma de Gaillon tel que joint à la présente délibération.

Fait à Le Val d'Hazey, le 21 Septembre 2023

Le Président



Philippe COLLAS